

On the item of \$20,000 for completion of Customs' services,

Hon. Mr. Tilley briefly explained the reasons for this supplementary vote.

The item was carried.

On the item of \$6,000 for covering expenditure of Money Order and Savings' Bank Departments, not especially included in the estimates,

Hon. Sir Francis Hincks said there was a misunderstanding with the Post Office Department, and in consequence the amount for these Departments had not been included in the list of estimates for service. This had been obviated in the estimates for next year.

The item was carried.

On the item \$6,480 for the amount paid to the Welland Canal Loan Company for rent or lease of water power, Government having resumed possession,

Hon. Mr. Langevin explained that the Company obtained from Government a lease of the surplus water between locks No's. 1 and 2, and under certain conditions mentioned in the deed, the Company gave sub-leases: but it was found afterwards that they required with their lease a certain extent of land along the banks of the canal to work the water powers. The Chief Engineer having been sent up reported against the lease of that land, and stated that it would be impolitic to allow the Company to go on, and it would be better to make some arrangement with them to have them give up that lease which had been granted altogether for 21 years—by which the power would be vested in the hands of the Government. The Company agreed to give up their lease and be discharged of any future payment, if their claims should be recognized by Government, and that a sum equal to the amount of rent paid by the Company to Government should be paid over to the Company for the abandonment of their rights. That was the sum mentioned in the item of \$6,480.

Mr. Thompson—Has any reduction been allowed to tenants of water powers along the Welland Canal for the loss of water power last year?

Hon. Mr. Langevin—No. I understand there has been no remission.

Item \$6,683 for awards and gratuity to individuals injured on the Nova Scotia Rail-

Quant au crédit de \$20,000 pour services douaniers,

L'honorable M. Tilley explique brièvement la raison justifiant ce crédit supplémentaire.

Le crédit est adopté.

Quant au crédit de \$6,000 pour les dépenses des services des caisses d'épargnes et pour les mandats-poste et qui n'est pas inclus dans les prévisions budgétaires,

L'honorable sir Francis Hincks dit qu'il y a eu un malentendu avec le ministère des Postes et qu'en conséquence, le montant prévu pour ces services n'a pas été inclus dans la liste des prévisions pour les services. On évitera pareille omission dans le budget de l'année prochaine.

Le crédit est adopté.

Quant au crédit de \$6,480 concernant le montant versé à la Compagnie Welland Canal Loan pour la location ou la concession de son pouvoir d'eau, le Gouvernement ayant repris cette concession,

L'honorable M. Langevin explique que la Compagnie a obtenu du Gouvernement une concession pour le surplus d'eau entre les canaux no 1 et no 2 et que, selon certaines circonstances mentionnées dans le contrat, la Compagnie a signé des sous-concessions, mais il s'est avéré par la suite que la Compagnie demandait, en plus de la concession, une certaine étendue de terrain le long des rives du canal pour des travaux relatifs à la force motrice. L'ingénieur en chef, qui a été envoyé sur les lieux, a rédigé un rapport par lequel il s'oppose à la concession de cette terre et dit qu'il ne serait pas de bonne politique de permettre à la Compagnie de poursuivre ses travaux et qu'il vaudrait mieux faire des arrangements avec celle-ci pour qu'elle abandonne cette concession qui lui a été accordée pour une période de 21 ans, après laquelle le Gouvernement reprendrait ses droits. La Compagnie a accepté de céder sa concession et d'être dispensée de tout paiement futur si sa demande est approuvée par le Gouvernement et que celui-ci verse, pour l'abandon de ses droits, une somme égale au montant de la location déjà payée. Ce montant justifie le crédit de \$6,480.

M. Thompson—A-t-on accordé une réduction aux locataires de pouvoir d'eau le long du canal Welland pour la perte de ce pouvoir d'eau, l'an dernier?

L'honorable M. Langevin—Non, à ma connaissance, il n'y a eu aucune remise.

Les crédits de \$6,683 pour dommages-intérêts et pensions de faveur accordés à des personnes